

## INFOS SEJOURS ETE 2020

Le CDSA 38 propose, sur l'été 2020, 2 séjours sportifs adaptés aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de moyenne et bonne autonomie.

Sur chaque lieu de séjour, les groupes sont accueillis en pension complète.

Le lieu de rendez-vous pour les départs et arrivées se fait sur le parking de la Maison des Sports à Eybens.

Les horaires sont communiqués en amont du séjour.

Toutes les activités sont adaptées aux capacités de chaque participant.

Le séjour et les activités sportives sont encadrés par des professionnels en Activité Physique Adaptée (APA).

Le CDSA 38 se réserve le droit de modifier le programme des activités selon les conditions météorologiques et les besoins.

## Séjour DESTINATION SPECTACLE

Du lundi 27 au vendredi 31 Juillet 2020 (5 jours / 4 nuits)

Le séjour accueille 12 sportifs (à partir de 12 ans) aux Portes de l'Ardèche à Meyras (Ardèche).

Le groupe est accompagné de 4 encadrants.

### Au programme

Cirque

Acrosport

Percussion

Danse africaine

Randonnée pédestre

Baignade

Tarif : 610 €  
+ prix licence Sport Adapté



## Séjour ESCAPADES EN AUVERGNE

Du samedi 1er au samedi 22 août 2020 (22 jours / 21 nuits)

Le séjour accueille 16 **adultes** au Manoir aux lauzes à Autrans (Isère).

Le groupe est accompagné de 6 encadrants.

### Au programme

Activités Physiques de Pleine Nature

Activités de montagne

Activités Physiques d'Expression

Activités multisports

Inscription 1, 2 ou 3 semaines  
Tarif : 810 € / semaine  
+ prix licence Sport Adapté



# Inscription

## Document à fournir :

▲ **Fiche d'inscription séjours été 2020**

▲ **Dossier sportif 2019-2020 ou renouvellement dossier sportif 2019-2020 :**

Ce dossier est valable pour toutes les inscriptions 2019-2020. Il comprend les renseignements Licence Sport Adapté (demande de licence si besoin), les renseignements médicaux....

Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 16 avril 2020 dans la limite des places disponibles et traitées dans leur ordre d'arrivée, par courrier, dossier complet et règlement versé au CDSA 38.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Emilie Moncarey au : emilie.cdsa38@gmail.com ou 04.76.26.63.82.

## Tarifs et règlements

### Sont compris dans le prix du séjour :

- Transport au départ de la Maison des Sports à Eybens et sur la durée du séjour,
- Hébergement,
- Pension complète,
- Frais d'organisation,
- Frais d'encadrement sportif
- Animations, activités collectives, visites, activités physiques proposées par l'équipe d'encadrement, locations du matériel nécessaire aux activités.

### Ne sont pas compris dans le prix du séjour :

- La prise de licence et d'assurance,
- Les achats personnels, ainsi que toutes dépenses liées à des activités non prévues au programme,
- Les frais médicaux, ils pourront être avancés mais seront refacturés.

### Solde du séjour :

Le séjour doit être intégralement réglé un mois avant la date de départ et ce sans rappel de notre part.

Les règlements doivent être effectués à l'ordre du CDSA 38 par chèque (bancaire ou postal), par virement bancaire, par Chèques Vacances ANCV ou en espèces à nos bureaux.

## Désistement / Annulation

**Toute annulation d'un séjour après inscription devra être signalée par écrit (courrier postal ou mail) et entraînera la perception de frais d'annulation :**

- du jour de l'inscription au 60ème jour inclus avant le début du séjour : les arrhes sont conservées,
- du 59ème jour au 15ème jour avant le début du séjour : 40% du prix du séjour sera retenu,
- à partir du 14ème jour avant le début du séjour : 75% du prix du séjour sera retenu.

**En cas de remplacement, les frais d'annulation seront de 10% du prix du séjour quelque soit la date d'annulation.**

## Rapatriment

Le retour anticipé d'un participant est décidé d'un commun accord entre l'équipe et les responsables du CDSA 38 après consultation des parents/équipe éducative de la personne concernée.

Toute demande ou réclamation après le séjour sera traitée lors du comité directeur suivant.

## Aides Financières

Nous acceptons :

Pour le règlement du séjour :

- les chèques ANCV,

Pour la prise de licence :

- Pour les 10-15 ans : le «Pass'sport» du Pack'entrée donne une réduction de 15 € (Info sur isère.fr),
- Pour les 15-25 ans : Le Pass'Région donne une réduction de 30 € sur l'adhésion à un club sportif, cette aide passe à 60 € (pour les jeunes en situation de handicap). Infos sur jeunes.auvergnerhonealpes.fr.

Les organismes suivants peuvent accorder des aides couvrant une partie des frais du séjour :

(se renseigner directement auprès d'eux) :

- Demande de participation financière auprès de la MDA : demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au titre des aides spécifiques ou exceptionnelles ou au titre des aides pour les surcoûts liés au transport. S'y prendre très à l'avance, les délais de réponses sont longs,
- Les mutuelles,
- Services Sociaux : DDCS,
- Les communes et CCAS,
- Les comités d'entreprises : les structures employant plus de 50 salariés peuvent prendre en charge une partie ou la totalité d'un séjour,
- La CPAM dispose d'un fonds de secours exceptionnel (dans les cas de situation financière très difficile),
- Les caisses de retraite,
- Associations diverses (Secours populaires, Secours catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription.

## Droit à l'image

Les parents ou représentants légaux des personnes accueillies sur le séjour autorisent le CDSA 38 à utiliser gracieusement photos ou films où figure la personne dans le cadre des activités des séjours sportifs pour utilisation dans les brochures ou sur le site Internet de l'Association. Si vous ne souhaitez pas que le CDSA 38 utilise photos et films de la personne, joindre une lettre au dossier d'inscription le mentionnant.

## Loi informatique et libertés

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, n°78/17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



# Séjours sportifs adaptés

## Eté 2020

Loisirs  
Sport Adapté

CDSA 38

7 Rue de l'Industrie 38 327 EYBENS Cedex

Tel. : 04.76.26.63.82 / Mobile : 06.33.54.79.55

E-mail : emilie.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

Nom : .....

Prénom : .....

DOSSIER SPORTIF 2019-2020

Age : .....

- Déjà fourni
- Renouvellement dossier sportif (un dossier sportif a déjà été établi les années précédentes)
- Dossier sportif 2019-2020 (jamais de dossier sportif établi)

DESIGNATION	Prix indicatif	Prix à payer
<b>Séjour «DESTINATION SPECTACLE» (à partir de 12 ans)</b> <b>Du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2020</b> Meyras, Ardèche	610,00 €	.....
<b>Séjour «ESCAPADES EN VERCORS» (+18 ans)</b> <b>Du samedi 1er au samedi 22 Août 2020</b> Aurec Sur Loire, Haute-Loire	810,00 €	.....
<input type="checkbox"/> Semaine du samedi 1er au samedi 8 août	810,00 €	.....
<input type="checkbox"/> Semaine du samedi 8 au samedi 15 août	810,00 €	.....
<input type="checkbox"/> Semaine du samedi 15 au samedi 22 août	810,00 €	.....
(Possibilité de faire 1, 2 ou 3 semaines selon la disponibilité)		
TOTAL à payer		= .....
ARRHES à verser dès l'inscription pour réservation (25% du total)		= .....
Restant à payer un mois avant le départ du séjour		= .....

Règlement à l'ordre du CDSA 38

Cadre réservé au CDSA 38

N°Facture :